

LES ALLOCATIONS-MALADIES du Consortium de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing

Le Consortium de l'Industrie Textile nous prie d'insérer ce qui suit : Les résultats de l'année 1928 ont encore accentué la progression du Service des allocations-maladies du Consortium...

Les adhérents An 31 décembre 1924, le nombre des adhérents était de 14.718. Ce chiffre est successivement passé à 26.021 en 1925, à 32.250 en 1926, et à 68.321 en 1927.

L'aide aux Sociétés de secours mutuels Le Service des allocations-maladies du Consortium de l'Industrie Textile a continué, en 1928, de faire bénéficier particulièrement l'action des Sociétés de Secours mutuels.

Table with 2 columns: Société and Montant. Includes Sociétés Mutuelle-Maladie Mouvaillaise, Société La Fraternelle des Combattants de Valenciennes, etc.

Les Sociétés subventionnées 365.181 35 au même titre, en 1925 : 82.039 frs ; en 1926 : 232.460 frs ; en 1927 : 311.072 frs.

Le service médical Pas plus que pendant les années précédentes, le Consortium n'a reçu d'observations à propos du service médical.

Les malades Pendant l'année 1928, il a été enregistré 6.030 malades dont 4.354 pour le personnel travaillant en usine, et 2.605 pour les membres de leur famille.

UNE PROMOTION DU TRAVAIL DANS LA LEGION D'HONNEUR

Il convient de relever, parmi les nouveaux légionnaires, les noms de quelques vieux travailleurs dont le dévouement et la conscience trouvent enfin leur récompense :

M. Ayrroles, artisan tailleur à Vayrac (Lot) 61 ans d'âge, quarante-trois ans d'exercice de sa profession et quarante ans de dévouement aux œuvres de prévoyance sociale.

M. Desprez, âgé de 82 ans et exerce à Montreuil, depuis soixante-huit ans la profession d'ouvrier ébéniste dans la même entreprise.

M. Malherbe, 57 ans, qui est ouvrier ajusteur à Louviers depuis soixante-sept ans, également un service d'une seule usine.

M. Porin, qui, à 86 ans, est encore contremaître dans l'usine de papeterie de Saroveux (Haute-Savoie), où il est entré comme petit ouvrier à l'âge de 14 ans.

Une Sœur hospitalière décorée Châteaudun, 19 janvier. — M^{me} Rosalie Rablond, en religion sœur Marthe, de la communauté de Saint-Vincent-de-Paul, est née le 26 décembre 1832, à Champier (Isère).

Le Congrès de la Fédération Nationale des Sociétés de Colombophiles Paris, 19 janvier. — Le Congrès de la Fédération nationale des sociétés de colombophiles s'est ouvert, ce matin, à Paris, sous la présidence de M. Leroy-Béaugue, président de la Fédération nationale des représentants des ministères de la Guerre, de la Marine et de l'Intérieur.

Un Aviateur Espagnol échappe à la mort en précipitant son appareil dans une rivière Londres, 19 janvier. — Au cours d'un vol, un officier aviateur espagnol a débarrasé à la mort d'une façon miraculeuse. Sa machine, qui volait bas, a heurté des fils électriques à haute tension. L'appareil a pris feu immédiatement, mais l'aviateur est parvenu à l'amener au-dessus d'une rivière, et s'est jeté à l'eau.

Le « pouf » de Pacquement de son vrai nom Bachmann

L'INTERROGATOIRE DU BANQUIER Saint-Gall, 19 janvier. — Le capitaine de police Gruninger a interrogé, toute la nuit, le banquier Pacquement dont l'identité civile véritable est le suivant : Léon-Ferdinand Bachmann, né en 1870, à Paris, originaire de Naeefels, canton de Glaris (Suisse).

LA FUGITE Au sujet de l'affaire dans laquelle il est impliqué, Bachmann a déclaré qu'il quitte Paris, mardi. Il s'est rendu à Bruxelles, puis de là à Constance, en passant par Cologne et de Constance à Glaris. C'est jeudi qu'il arriva dans cette dernière localité.

LA MATERNITÉ L'Union départementale des sociétés de secours mutuels du Nord, reconnue d'utilité publique, construit rue Paton, sur un terrain lui appartenant derrière l'Hôtel de la Mutualité, boulevard Vanhoutte, une maternité, destinée aux femmes des 300.000 mutualistes du Nord.

Les auteurs du vol de 150.000 fr. commis à Etaples, sont identifiés MM. Liger, commissaire spécial, et Madern, inspecteur, continuent leur enquête sur le cambrioleur de la villa « Les Vanneaux » à Etaples.

Le jury de la Seine acquitte la femme Grappe qui avait tué son mari Paris, 19 janvier. — L'épilogue d'un étrange et curieux drame est évoué, cet après-midi, devant la Cour d'assises de la Seine, celui de la femme Louise Landy, qui le 21 juillet 1925 tua son mari Georges Grappe dans les circonstances que nous avons rapportées hier.

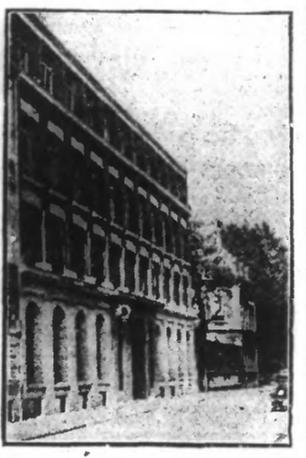
UN ARABE DE 153 ANS ! Il s'agit né en 1776, sous Louis XVI Londres, 19 janvier. — On mande du Caïro au « Daily Express » qu'une députation officielle parmi laquelle se trouvait le commandant de la police provinciale, et le directeur de l'Instruction publique, est allée mercredi faire une visite à un Arabe âgé de 153 ans, qui demeure à Fayum, près du Caïre.

UNE AUTRUCHE PERD LA TÊTE Londres, 19 janvier. — Une autruche approvisionnée volant plus de 900 livres, environ 112.000 francs — orgueil d'une ménagerie ambulante — voulait se donner de l'air, à Leicester.

Marchés des changes à l'étranger New-York : Sur Paris, 400/100 ; Londres, 400/00 ; Calcutta, 484/07 ; sur Bruxelles, 120/00.

L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DU NORD CONSTRUIT UNE MATERNITÉ

L'Union départementale des sociétés de secours mutuels du Nord, reconnue d'utilité publique, construit rue Paton, sur un terrain lui appartenant derrière l'Hôtel de la Mutualité, boulevard Vanhoutte, une maternité, destinée aux femmes des 300.000 mutualistes du Nord.



LA MATERNITÉ

Elle est établie sur les plans de l'architecte Lemay, sur les indications de M. le professeur Couvreur, conseiller technique du ministre du Travail, et de M. le professeur Ponce, de la faculté de Lille et de ses confrères.

Elle est perfectionnée : c'est une redite de la clinique Baudelocque, qui est un modèle du genre.

Elle comprendra 40 chambres d'un lit, une salle d'opérations, une salle d'isolement, de radiologie et sera dotée de tous les perfectionnements modernes. Des infirmières diplômées donneront des soins aux jeunes mères et aux nouveaux-nés, sous le contrôle des plus éminents docteurs.

Un ascenseur pour civières permettra le transport des malades dans les meilleures conditions. Une consultation de nourrissons, une consultation pré-natale fonctionnant quotidiennement permettront de suivre les futures mères et les jeunes enfants.

Cet établissement construit sur une façade de 32 mètres et une superficie de près de 700 mètres, coûtera plus de 2 millions 1/2 sur lesquels le Parti Mutual a alloué 1.800.000 frs. (900.000 frs ont déjà été encaissés).

Les travaux avancent rapidement et l'on compte ouvrir ce magnifique établissement, sans aucun doute le plus important et le plus complet du Nord, dans quelques mois.

L'inauguration de la Maternité nouvelle aura lieu prochainement et l'on prévoit que la cérémonie sera présidée par M. Loucheur, ministre du Travail et de l'Hygiène sociale, entouré de MM. Georges Petit, président de la Fédération nationale et Victor Dezour, président de l'Union départementale des sociétés de secours mutuels.

Les adhérents inscrits au Service des allocations-maladies du Consortium, bénéficient des usages du Consortium et inscrits au Service des allocations-maladies bénéficient actuellement des prestations suivantes :

6 francs par jour à partir du neuvième jour, et pendant quatre-vingt-dix jours ; 3 francs par visite médicale à partir du neuvième jour et pendant quatre-vingt-dix jours ; 3 francs par visite médicale aux mères et épouses des adhérents ne travaillant pas en usine, et aux enfants, frères et sœurs de moins de 13 ans, à partir du neuvième jour de la maladie ; 3 francs par visite, à partir de la première visite aux enfants de moins de 2 ans.

Les allocations accordées pour les interventions chirurgicales, qui étaient en 1928 de 75, 150, 300 et 600 francs, seront portées à 75, 150, 350, 550 et 750 francs, selon leur importance, à partir du 1^{er} février 1929.

Le Service accordé, en plus, de 25 à 50 francs pour les examens radioscopiques et radiographiques, 15 francs pour les analyses, et 3 francs par journée de présence dans les cliniques après le vingtième jour.

Les adhérents inscrits au Service des allocations-maladies du Consortium, bénéficient des usages du Consortium et inscrits au Service des allocations-maladies bénéficient actuellement des prestations suivantes :

6 francs par jour à partir du neuvième jour, et pendant quatre-vingt-dix jours ; 3 francs par visite médicale à partir du neuvième jour et pendant quatre-vingt-dix jours ; 3 francs par visite médicale aux mères et épouses des adhérents ne travaillant pas en usine, et aux enfants, frères et sœurs de moins de 13 ans, à partir du neuvième jour de la maladie ; 3 francs par visite, à partir de la première visite aux enfants de moins de 2 ans.

Les allocations accordées pour les interventions chirurgicales, qui étaient en 1928 de 75, 150, 300 et 600 francs, seront portées à 75, 150, 350, 550 et 750 francs, selon leur importance, à partir du 1^{er} février 1929.

Le Service accordé, en plus, de 25 à 50 francs pour les examens radioscopiques et radiographiques, 15 francs pour les analyses, et 3 francs par journée de présence dans les cliniques après le vingtième jour.

Les adhérents inscrits au Service des allocations-maladies du Consortium, bénéficient des usages du Consortium et inscrits au Service des allocations-maladies bénéficient actuellement des prestations suivantes :

6 francs par jour à partir du neuvième jour, et pendant quatre-vingt-dix jours ; 3 francs par visite médicale à partir du neuvième jour et pendant quatre-vingt-dix jours ; 3 francs par visite médicale aux mères et épouses des adhérents ne travaillant pas en usine, et aux enfants, frères et sœurs de moins de 13 ans, à partir du neuvième jour de la maladie ; 3 francs par visite, à partir de la première visite aux enfants de moins de 2 ans.

Les allocations accordées pour les interventions chirurgicales, qui étaient en 1928 de 75, 150, 300 et 600 francs, seront portées à 75, 150, 350, 550 et 750 francs, selon leur importance, à partir du 1^{er} février 1929.

Le Service accordé, en plus, de 25 à 50 francs pour les examens radioscopiques et radiographiques, 15 francs pour les analyses, et 3 francs par journée de présence dans les cliniques après le vingtième jour.

Les adhérents inscrits au Service des allocations-maladies du Consortium, bénéficient des usages du Consortium et inscrits au Service des allocations-maladies bénéficient actuellement des prestations suivantes :

6 francs par jour à partir du neuvième jour, et pendant quatre-vingt-dix jours ; 3 francs par visite médicale à partir du neuvième jour et pendant quatre-vingt-dix jours ; 3 francs par visite médicale aux mères et épouses des adhérents ne travaillant pas en usine, et aux enfants, frères et sœurs de moins de 13 ans, à partir du neuvième jour de la maladie ; 3 francs par visite, à partir de la première visite aux enfants de moins de 2 ans.

Les allocations accordées pour les interventions chirurgicales, qui étaient en 1928 de 75, 150, 300 et 600 francs, seront portées à 75, 150, 350, 550 et 750 francs, selon leur importance, à partir du 1^{er} février 1929.

Le Service accordé, en plus, de 25 à 50 francs pour les examens radioscopiques et radiographiques, 15 francs pour les analyses, et 3 francs par journée de présence dans les cliniques après le vingtième jour.

« Coin du Brouteux » L'HÉRITANCES

Tertous et s'emmène - a pouu vir sus les journaux qu'une famille de Roubaix attendait l'héritage de plus qu'cinquante millions ! Jour de la vie : t'heure belle plique : je n'ai attendu qu'à mourir.

M. Je l'oublie pas chés braves gins, mais y a tant d'os arrivés des fausses nouvelles essin qu'il n'ose pas s'en croire.

Mais y paraitrot que l'héritance chi ch'été l'ne affaire d'Etat, vu qu'est question d'Assemblée constituante, du Directeur et d'Etat-major.

Pou l'gouvernement se n'd'avoir mêlé essin y tant qui encheu en une saque d'vrai.

D'tétofs y avot à Paris, y n'a po l'omment la proches qu'des gins d'la noblesse ont tant au sujet d'ine héritance roiale et que l'hérités y z'ont tapé sus leu bouque.

Ch'n'est po l'première fois qu'il y vut une héritance qu'il n' donne po in roche doupe.

Inne fos ch'été in vil jeune homme qui a'et moré in l'achant inne grosse fortune.

Cric'hard avot des mon couzins et des cousines qui s'attindotent c'beau quart d'heure pou l'omment !

Ab ! ouais, mais, v'la t'p po que l'notaire y leu lit l'estamint qui étoit fait essin : « Je laisse toute ma fortune, soit cent cinquante mille francs de revenus, à la société protectrice des animaux. »

Fant po d'mander, énon, l'hérités t'ont nez qui z'ont fait in attendant cha pa l'notaire, Besses qui z'ottotent in contin's d'été des gins y z'arottent volé tourner, sot in baudet, in cou'veu, in tchin on ben in cat, vu qu'leu cou'veu y donnot tout s'fortune à les bêtes !

In n'pout po s'faire d'idée, chés gins, comme y z'ont été saisis, y a in mon cousin qui a'eu courir à l'onne à forche, que ch'i a fait d'effet et l'onne ma cousine qu'il n'a perdu ses connaissances.

Mais, l'premié momint d'saisie passé, y z'ont queinchi à faire inne vie, à bousser des cris, in disant comme l'homme de l'héritance Vanhoutte qui z'allottent ratchati, y z'ont bel et ben fait in proches pou avoir les doupes de leu cousin. Je n'sais po t'chi qui va gagner, si ch'êtra les bêtes ou ben chés gins.

Y n'd'a qui vont dire : in fin, vous avouerez que ch'êt bête de faire in testamint pou les bêtes ! Juste, Andjusse, mais ch'êt po l'première fois ; y n'a po si l'omment qu'Inne Madame d'ingue'terle d'la laichi tout s'fortune pou faire in hôpital pou les cats.

Inne ante Madame, in l'fait in testamint qui étoit bel pou rigolo. J'n'ai ni d'plache assez pou m'ette, ichi, tout du long, mais v'la in des passaches, vous porrez juger du restant : « Je prie Mademoiselle Fébronie, ma sœur cadette, d'avoir grand soin de mes chéris, les chats, que j'almais tant. Il faudra leur donner à chacun pour trois francs par mois, afin qu'ils se nourrissent bien. On leur donnera du potage, le même que nous mangeons ; mais il faut leur donner séparément, chacun sur une assiette. Il faut couper le pain en petits morceaux ; autrement ils ne le mangeraient pas. On mettra un peu de viande dans leur bouillon, et surtout, ne pas les servir trop chaud. Eviter les courants d'air... »

Inne ante Madame, in l'fait in testamint qui étoit bel pou rigolo. J'n'ai ni d'plache assez pou m'ette, ichi, tout du long, mais v'la in des passaches, vous porrez juger du restant : « Je prie Mademoiselle Fébronie, ma sœur cadette, d'avoir grand soin de mes chéris, les chats, que j'almais tant. Il faudra leur donner à chacun pour trois francs par mois, afin qu'ils se nourrissent bien. On leur donnera du potage, le même que nous mangeons ; mais il faut leur donner séparément, chacun sur une assiette. Il faut couper le pain en petits morceaux ; autrement ils ne le mangeraient pas. On mettra un peu de viande dans leur bouillon, et surtout, ne pas les servir trop chaud. Eviter les courants d'air... »

Ch'êt ch'êt pou les bêtes, encheu in va parler des gins. Auterfois, in avocat d'Colmar a laichi s'fortune en finissant quatre-vingt mille francs à l'hôpital des fous, in disant sus in testamint : j'al gagné cette somme avec ceux qui passent leur vie à plaider, ce n'est donc qu'une restriction.

In original, l'omné Cortisio, in homme fort riche, y avot dit, vin sin testamint, que si d'êre parents qui avot pleuré à s'intermément y avot été bataré, et sil qui avot ri y avot été bataré, le même que nous mangeons ; mais il faut leur donner séparément, chacun sur une assiette. Il faut couper le pain en petits morceaux ; autrement ils ne le mangeraient pas. On mettra un peu de viande dans leur bouillon, et surtout, ne pas les servir trop chaud. Eviter les courants d'air... »

Mais in drôle de monaco ch'ététo l'général polonois Jean Viska qui a ordonné d'écorcher t'cha qui avot moré et d'faire in tambour avec l'peau d'sin vint, in disant qu'il n'pout d'êre in avot fait courir inno l'ennemi.

A vous moté... comme si y n'arot po eu l'temps assez d'taper sus sin vinté plindant qui étoit vivant !

Mais ch'êt acore vin l'anglais qui n'd'a qui z'ont mérité l'boutchet. Y n'd'a in qui a moré in l'achant s'fortune énorme à inne Madame qui n'avot jomais paré, et cha, à forche qui avot en du plat d'wetti sin ventre. Accou'tez : J' supplé : Miss B... d'accepter le don de ma fortune ent'v' d'rop faible après des inexprimables sensations que m'a fait éprouver pendant trois ans la contemplation de son adorable nez !

Sacré mat'lin... j'n'ai jomais wetti min nez comme y faut... si vent tourner, j'ai, mi aussi, in nez à héritance... j'm'in vas wetti in miro... B'et, s'est tout passabé... ni trop, ni trop gros... Interardé à m'mote qu'il n'va po taper vin l'œil d'ine Madame qu'il n' va mettra sus sin testamint... j'in penx, mi, si j'n'ai po in nez adorable !

In attendant in m'a tondé fait, mardi in soir, au Casino d'Roubaix, inne surprise qui avot pour mi pns d'valeur qu'ine belle héritance. Faut s'attinte que l'Radio d'Roubaix avec l'Journal de Roubaix et M. Pico, l'directeur du Casino avotent organisé inne représentation de gala en faveur des œuvres antituberculeuses.

L'Roubaix, qui prêtot sin concours à chenille belle fête s'a vu offrir inne jolie bronnette fleurie et inne médaille donnée par les Amis de Roubaix. Aussi, je n'pouvot po faire autrement que d'dire min p'tit compliment qui alloit essin :

An nom des camarades qui ont prêté leur concours à cette fête de bienfaisance, je remercie M. Pico qui a mis si gracieusement à la selle du Casino, son personnel, et plusieurs groupes de ses artistes à la disposition du Comité. Nos remerciements vont également à public qui par sa présence a voulu encourager la belle œuvre sociale pour la préservation de la tuberculose. Pour ma part, je me fais un plaisir de me produire encore, sur la fin de ma carrière, dans ce Roubaix, si plein de mes premiers succès, dans ce Roubaix où j'ai tant de fois compté de si nombreux amis. Dans ce Roubaix, enfin, la petite patrie de mon vieil ami, l'immortel chansonnier roubaixien, Vive Nadad !

LES VENTES DE LONDRES (D'un correspondant parisien) Londres, 18 janvier 1929. — Marché plus facile sur nos primes pour le coton.

Dernière Heure

UNE BONNE JOURNÉE POUR LE MARÉCHAL FOCH Paris, 19 janvier. — La consultation des médecins venus à la fin de cet après-midi, au chevet du maréchal Foch, a duré plus d'une heure. Interrogé à sa sortie, le professeur Heitz-Boyer a déclaré qu'on ne pouvait pas encore dire que le maréchal était hors de danger, mais à chaque visite lui et ses collègues constatent une atténuation des symptômes. Ce soir, a-t-il ajouté, on peut même dire que nous avons constaté une légère amélioration. La nuit dernière a été pour le maréchal, sa meilleure nuit et aujourd'hui sa meilleure journée. On lui a les journaux et quelques-uns des innombrables messages de sympathie venus de toutes les parties du monde.

M. GLARD A INTERROGÉ M. DE COURVILLE Paris, 19 janvier. — M. Glard a interrogé, à la prison de Fresnes, M. de Courville qui confirmera ses déclarations antérieures. En 1927, il démissionna du Conseil d'administration de la « Gazette », en raison de mauvais renseignements. Infortuné, sa démission était entièrement rétractée, il reprit sa démission. L'été dernier, à une réunion de personnes anciens ministres et ingénieurs, M. Gillet exposa que la « Gazette » avait gagné 80 millions. M. de Courville s'est préoccupé dans les différentes sociétés, des questions techniques exclusivement. Il se contenta de suivre les conseils de M. Hersant. M. de Courville termina en protestant de sa bonne foi.

UNE BAGARRE entre étudiants d'Action française portant l'uniforme de gendarme et la police, à Paris Six arrestations Paris, 19 janvier. — A la fin de l'après-midi, une violente bagarre a eu lieu, sur les Grands Boulevards, non loin de l'Opéra, entre des camelots du Roi, portant l'uniforme de gendarmes et la police. Les manifestants étaient montés sur une camionnette. Au cours de l'échauffourée, cinq agents ont été blessés. Six camelots ont été arrêtés.

LA COMITÉ DES EXPERTS EST DÉFINITIVEMENT CONSTITUÉ Paris, 19 janvier. — La Commission des réparations communique la note suivante relativement à la nomination de ressortissants américains au sein des experts chargés du règlement définitif du problème des réparations : La Commission des Réparations s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Chapal d'Accord avec le Gouvernement allemand, elle a nommé pour compléter le Comité d'experts américains le docteur de Genève, Owen D. Young et J. Pierpont Morgan, ressortissants des Etats Unis d'Amérique, membres du dit comité, avec pouvoirs pour chacun d'eux de s'adjointre un suppléant. Le Comité des experts se trouve donc définitivement constitué.

UNE AUTO EST VOLÉE BOULEVARD GAMBETTA, A TOURCOING Dans la soirée de samedi, vers minuit, M. Jacques Desprez, âgé de 32 ans, habitant à Lille, rue Carnot, 24, a constaté la disparition de son automobile qui stationnait boulevard Gambetta, à hauteur du n° 208.

LA SOIRÉE DE GALA DES ETUDIANTS CATHOLIQUES, A LILLE Les étudiants des Facultés catholiques de Lille donnaient samedi soir, à 20 h. 15, dans la salle de la Société Industrielle, leur soirée de gala annuelle au profit des œuvres universitaires et principalement de la Conférence de Saint-Vincent de Paul.

LES COURTES COUVRETES « BRUILLÉS » Bruxelles, 20 janvier. — Réussites de samedi internationale de tennis sur courts couverts : Simple Messieurs. — Demi-finales : Cochet (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 7-5 et 6-4 ; Borotra (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 6-0, 6-2. Double Dames. — Demi-finales : Miss Jevons et Yvonne Sigart (Belges) battent Miss Y. Gallely (France), par 6-0, 6-0, 6-1.

LES COURTES COUVRETES « BRUILLÉS » Bruxelles, 20 janvier. — Réussites de samedi internationale de tennis sur courts couverts : Simple Messieurs. — Demi-finales : Cochet (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 7-5 et 6-4 ; Borotra (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 6-0, 6-2. Double Dames. — Demi-finales : Miss Jevons et Yvonne Sigart (Belges) battent Miss Y. Gallely (France), par 6-0, 6-0, 6-1.

LES COURTES COUVRETES « BRUILLÉS » Bruxelles, 20 janvier. — Réussites de samedi internationale de tennis sur courts couverts : Simple Messieurs. — Demi-finales : Cochet (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 7-5 et 6-4 ; Borotra (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 6-0, 6-2. Double Dames. — Demi-finales : Miss Jevons et Yvonne Sigart (Belges) battent Miss Y. Gallely (France), par 6-0, 6-0, 6-1.

LES COURTES COUVRETES « BRUILLÉS » Bruxelles, 20 janvier. — Réussites de samedi internationale de tennis sur courts couverts : Simple Messieurs. — Demi-finales : Cochet (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 7-5 et 6-4 ; Borotra (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 6-0, 6-2. Double Dames. — Demi-finales : Miss Jevons et Yvonne Sigart (Belges) battent Miss Y. Gallely (France), par 6-0, 6-0, 6-1.

LES COURTES COUVRETES « BRUILLÉS » Bruxelles, 20 janvier. — Réussites de samedi internationale de tennis sur courts couverts : Simple Messieurs. — Demi-finales : Cochet (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 7-5 et 6-4 ; Borotra (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 6-0, 6-2. Double Dames. — Demi-finales : Miss Jevons et Yvonne Sigart (Belges) battent Miss Y. Gallely (France), par 6-0, 6-0, 6-1.

LES COURTES COUVRETES « BRUILLÉS » Bruxelles, 20 janvier. — Réussites de samedi internationale de tennis sur courts couverts : Simple Messieurs. — Demi-finales : Cochet (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 7-5 et 6-4 ; Borotra (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 6-0, 6-2. Double Dames. — Demi-finales : Miss Jevons et Yvonne Sigart (Belges) battent Miss Y. Gallely (France), par 6-0, 6-0, 6-1.

LES COURTES COUVRETES « BRUILLÉS » Bruxelles, 20 janvier. — Réussites de samedi internationale de tennis sur courts couverts : Simple Messieurs. — Demi-finales : Cochet (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 7-5 et 6-4 ; Borotra (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 6-0, 6-2. Double Dames. — Demi-finales : Miss Jevons et Yvonne Sigart (Belges) battent Miss Y. Gallely (France), par 6-0, 6-0, 6-1.

LES COURTES COUVRETES « BRUILLÉS » Bruxelles, 20 janvier. — Réussites de samedi internationale de tennis sur courts couverts : Simple Messieurs. — Demi-finales : Cochet (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 7-5 et 6-4 ; Borotra (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 6-0, 6-2. Double Dames. — Demi-finales : Miss Jevons et Yvonne Sigart (Belges) battent Miss Y. Gallely (France), par 6-0, 6-0, 6-1.

LES COURTES COUVRETES « BRUILLÉS » Bruxelles, 20 janvier. — Réussites de samedi internationale de tennis sur courts couverts : Simple Messieurs. — Demi-finales : Cochet (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 7-5 et 6-4 ; Borotra (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 6-0, 6-2. Double Dames. — Demi-finales : Miss Jevons et Yvonne Sigart (Belges) battent Miss Y. Gallely (France), par 6-0, 6-0, 6-1.

LES COURTES COUVRETES « BRUILLÉS » Bruxelles, 20 janvier. — Réussites de samedi internationale de tennis sur courts couverts : Simple Messieurs. — Demi-finales : Cochet (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 7-5 et 6-4 ; Borotra (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 6-0, 6-2. Double Dames. — Demi-finales : Miss Jevons et Yvonne Sigart (Belges) battent Miss Y. Gallely (France), par 6-0, 6-0, 6-1.

LES COURTES COUVRETES « BRUILLÉS » Bruxelles, 20 janvier. — Réussites de samedi internationale de tennis sur courts couverts : Simple Messieurs. — Demi-finales : Cochet (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 7-5 et 6-4 ; Borotra (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 6-0, 6-2. Double Dames. — Demi-finales : Miss Jevons et Yvonne Sigart (Belges) battent Miss Y. Gallely (France), par 6-0, 6-0, 6-1.

LES COURTES COUVRETES « BRUILLÉS » Bruxelles, 20 janvier. — Réussites de samedi internationale de tennis sur courts couverts : Simple Messieurs. — Demi-finales : Cochet (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 7-5 et 6-4 ; Borotra (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 6-0, 6-2. Double Dames. — Demi-finales : Miss Jevons et Yvonne Sigart (Belges) battent Miss Y. Gallely (France), par 6-0, 6-0, 6-1.

LES COURTES COUVRETES « BRUILLÉS » Bruxelles, 20 janvier. — Réussites de samedi internationale de tennis sur courts couverts : Simple Messieurs. — Demi-finales : Cochet (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 7-5 et 6-4 ; Borotra (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 6-0, 6-2. Double Dames. — Demi-finales : Miss Jevons et Yvonne Sigart (Belges) battent Miss Y. Gallely (France), par 6-0, 6-0, 6-1.

LES COURTES COUVRETES « BRUILLÉS » Bruxelles, 20 janvier. — Réussites de samedi internationale de tennis sur courts couverts : Simple Messieurs. — Demi-finales : Cochet (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 7-5 et 6-4 ; Borotra (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 6-0, 6-2. Double Dames. — Demi-finales : Miss Jevons et Yvonne Sigart (Belges) battent Miss Y. Gallely (France), par 6-0, 6-0, 6-1.

LES COURTES COUVRETES « BRUILLÉS » Bruxelles, 20 janvier. — Réussites de samedi internationale de tennis sur courts couverts : Simple Messieurs. — Demi-finales : Cochet (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 7-5 et 6-4 ; Borotra (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 6-0, 6-2. Double Dames. — Demi-finales : Miss Jevons et Yvonne Sigart (Belges) battent Miss Y. Gallely (France), par 6-0, 6-0, 6-1.

LES COURTES COUVRETES « BRUILLÉS » Bruxelles, 20 janvier. — Réussites de samedi internationale de tennis sur courts couverts : Simple Messieurs. — Demi-finales : Cochet (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 7-5 et 6-4 ; Borotra (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 6-0, 6-2. Double Dames. — Demi-finales : Miss Jevons et Yvonne Sigart (Belges) battent Miss Y. Gallely (France), par 6-0, 6-0, 6-1.

LES COURTES COUVRETES « BRUILLÉS » Bruxelles, 20 janvier. — Réussites de samedi internationale de tennis sur courts couverts : Simple Messieurs. — Demi-finales : Cochet (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 7-5 et 6-4 ; Borotra (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 6-0, 6-2. Double Dames. — Demi-finales : Miss Jevons et Yvonne Sigart (Belges) battent Miss Y. Gallely (France), par 6-0, 6-0, 6-1.

LES COURTES COUVRETES « BRUILLÉS » Bruxelles, 20 janvier. — Réussites de samedi internationale de tennis sur courts couverts : Simple Messieurs. — Demi-finales : Cochet (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 7-5 et 6-4 ; Borotra (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 6-0, 6-2. Double Dames. — Demi-finales : Miss Jevons et Yvonne Sigart (Belges) battent Miss Y. Gallely (France), par 6-0, 6-0, 6-1.

LES COURTES COUVRETES « BRUILLÉS » Bruxelles, 20 janvier. — Réussites de samedi internationale de tennis sur courts couverts : Simple Messieurs. — Demi-finales : Cochet (France) bat E. Lacombe (Belgique), par 7-5 et 6-4 ; Borotra (France) bat E. Lacombe (Belgique), par